



Déclaration des revenus - étudiant expatrié.

Par **vsc75**, le **27/12/2011** à **15:56**

Bonjour,

J'ai 20 ans et suis un étudiant expatrié pour une longue durée (cursus hors échange ou Erasmus) au Royaume-Uni, je ne cotise plus pour la sécurité sociale française (assurance médicale privée). Je suis déclaré avec mes parents (fonctionnaires d'Etat, revenus imposable d'environ 100 000 €/an, propriétaires d'une résidence principale et secondaire).

Je ne bénéficie d'aucune bourse ou aide au logement (frais scolarité 4.000 €/an + loyer en Angleterre de 650 €/mois). Je ne travaille pas et je n'ai pour rentrée d'argent que "l'argent de poche" de mes parents.

Dans ces conditions, est-il plus avantageux de faire une déclaration individuelle ? Aurais-je droit à des potentiels aides comme les APL, si je reste en Angleterre ou lors de mon retour en France.

Merci d'avance pour vos réponses,

Cordialement,

Victor.

Par **corimaa**, le **27/12/2011** à **22:56**

Vous ne pouvez pas déclarer des revenus puisque vous n'en avez pas, mais comme vous

etes toujours à la charge de vos parents qui paient de lourdes charges de loyer, ecole privée, pension alimentaire pour les frais mensuels, il est normal que vous soyez sur leur declaration comme quoi vous etes encore à leur charge

Par **vsc75**, le **28/12/2011** à **16:15**

Merci pour votre réponse.

Cordialement,

Victor.